Famille BLOCKMANS Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(14)	67.20
Garderie	Mai-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	67.2
Règlement à effectuer			**67.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille BOSSY/VEQUE Facture au 31/05/2025

Au 15/06/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(12)	57.60
Garderie	Mai-25	(6)	6.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	63.6
Règlement à effectuer			**63.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CASEMAJOR Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(25)	120.00
Garderie	Mai-25	(21)	21.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	141
Règlement à effectuer			**141**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CAUCHI/HAURIE Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(13)	62.40
Garderie	Mai-25	(16)	16.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	78.4
Règlement à effectuer			**78.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CHAILLY/BARENQUI Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(1)	4.80
Garderie	Mai-25	(4)	4.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	8.8

Règlement à effectuer **8.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CHEVERRY Facture au 31/05/2025

Au 15/06/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(13)	62.40
Garderie	Mai-25	(12)	12.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	74.4

Règlement à effectuer **74.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COLLIN Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(4)	19.20
Garderie	Mai-25	(1)	1.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	20.2

Règlement à effectuer **20.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COYCAUT Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(13)	62.40
Garderie	Mai-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	62.4

Règlement à effectuer **62.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DESCHAMPS Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(26)	124.80
Garderie	Mai-25	(38)	38.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	162.8

Règlement à effectuer **162.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DIEGO-LLANOS Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(0)	0.00
Garderie	Mai-25	(1)	1.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	1

Règlement à effectuer **1**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/1 Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(13)	62.40
Garderie	Mai-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	62.4

Règlement à effectuer **62.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/2 Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			32.80
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(13)	62.40
Garderie	Mai-25	(6)	6.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	68.4

Règlement à effectuer **101.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille ETIENNE Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(10)	48.00
Garderie	Mai-25	(4)	4.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	52

Règlement à effectuer **52**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille FATRAS CHARLOT Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(26)	124.80
Garderie	Mai-25	(4)	4.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	128.8

Règlement à effectuer **128.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HERRAIZ Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(13)	62.40
Garderie	Mai-25	(11)	11.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	73.4

Règlement à effectuer **73.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HIDALGO-MIGUEZ Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(13)	62.40
Garderie	Mai-25	(12)	12.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	74.4

Règlement à effectuer **74.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HOUETTE Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(13)	62.40
Garderie	Mai-25	(13)	13.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	75.4

Règlement à effectuer **75.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAMBERT/REY Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(8)	38.40
Garderie	Mai-25	(17)	17.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	55.4

Règlement à effectuer **55.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAPEYRE Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(11)	52.80
Garderie	Mai-25	(17)	17.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	69.8

Règlement à effectuer **69.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LART VARGAS Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(13)	62.40
Garderie	Mai-25	(3)	3.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	65.4

Règlement à effectuer **65.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LEROY/CONSTANTIN Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(13)	62.40
Garderie	Mai-25	(4)	4.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	66.4
Règlement à effectuer			**66.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille PEDEDAUT Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(13)	62.40
Garderie	Mai-25	(12)	12.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	74.4
Règlement à effectuer			**74.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille QUANTIN Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(13)	62.40
Garderie	Mai-25	(19)	19.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	81.4
Règlement à effectuer			**81.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SANDINI Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Mai-25		0.00
Cantine	Mai-25	(3)	14.40
Garderie	Mai-25	(3)	3.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)	0.00
		S/Total	17.4
Règlement à effectuer			**17.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SEGALAS Facture au 31/05/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Mai-25			0.00
Cantine	Mai-25	(12)		57.60
Garderie	Mai-25	(2)		2.00
Cantine sans repas	Mai-25	(0)		0.00
			S/Total	59.6

Règlement à effectuer **59.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.